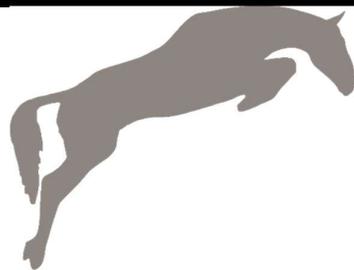


FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2024/2025



Les Ecuries de St Martin

<p style="text-align: right;"><i><- à remplir par</i></p> <p>Jour(s) :</p> <p>Horaires :</p> <p>Cheval/Dble Poney/Poney []</p> <p>1h [] 2h []</p> <p>Baby Shetland []</p>	<p style="text-align: left;"><i>le Club -></i></p> <p>Cotisation : 215€ / 107,50€ / 0€</p> <p>Licence FFE : 25€ (-18ans) 36€ (+18ans)</p> <p>REGLEMENT :</p> <p>Chèque(s) : [1x] [3x] [10x]</p> <p>Espèces :</p> <p>Virement mensuel :</p>
--	--

CAVALIER - NOM :	Prénom :	<i><- à remplir par le Club -></i>
		N° licence FFE :
		Niveau Galop :
Né(e) le : / /	Sexe : M [] F []	
Age :		
Adresse :	Code Postal :	Ville :
	Portable du cavalier :	E-Mail du cavalier :
PARENTS et/ou CONTACTS D'URGENCE <i>(à remplir LISIBLEMENT par les parents pour le cavalier mineur)</i>	CONTACT 1 :	CONTACT 2 :
	NOM/Prénom :	NOM/Prénom :
	Tél. port. :	Tél. port. :
	E-Mail :	E-Mail :

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR (règlement disponible à l'affichage devant le bureau du Poney Club)

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les leçons sont obligatoirement payables d'avance et en intégralité au moment de l'inscription même si règlement en plusieurs fois. ➤ Forfait annuel : l'inscription est souscrite pour TOUTE l'année scolaire en cours et le cavalier s'engage à respecter le planning. ➤ Le règlement de la cotisation / licence fédérale est obligatoire. ➤ Seuls les cours manqués pour cause de maladie (certificat médical à l'appui), pourront être récupérés, si possibilité. ➤ En aucun cas, la cotisation, la licence et les leçons ne seront remboursées. ➤ Il est recommandé d'être à jour de son vaccin antitétanique. ➤ En cas d'absence, il est impératif de prévenir le club jusqu'à 24h à l'avance. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ En cas d'incapacité physique de plus de 3 mois, les séances pourront être remboursées au prorata (hors cotisation/licence), certificat médical à l'appui. ➤ Le port d'un casque protecteur et conforme aux normes en vigueur est obligatoire. ➤ Une tenu correcte et adaptée est exigée. ➤ Toute forme de brutalité envers les équidés sera sanctionnée. ➤ Le matériel devra systématiquement être rangé après chaque leçon par les cavaliers. ➤ Prévoir d'arriver 20/30mn à l'avance afin de pouvoir préparer sa monture et prévoir quelques minutes supplémentaires à la fin des cours pour ranger (hors Babies Shetland). |
|--|--|

- Je déclare avoir pris connaissance des tarifs et du règlement intérieur au préalable disponibles devant le bureau du poney club sur le tableau d'affichage.
- J'autorise le Centre équestre à prendre et à diffuser des photos/vidéos du cavalier en vue d'animer les réseaux sociaux.
- Conformément à l'article L.223-2 du code de la consommation, je suis informé(é) d'avoir le droit de m'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage Bloctel.
- Conformément à l'article L. 612-1 et R. 616-1 du code de la consommation, je suis informé(e) d'avoir le droit de recourir gratuitement au médiateur de la consommation. Les Ecuries de St Martin ont désigné par adhésion N°52178/VM/2401 : SAS Médiation Solution - 222 chemin de la Bergerie - 01800 SAINT JEAN DE NIOST - Tél. : 04 82 53 93 06
Email : contact@sasmediationsolution-conso.fr - Site internet : <https://sasmediationsolution-conso.fr>

A, le / /

SIGNATURE (précédée de la mention « **lu et approuvé** »)